

p.B.25.31.Congo.Léo.U'ch. -<sup>0.</sup>JC/da

25 février 1964

Mi-

Nouriar

l'Ambassadeur

Nicheli

Not e d e d o s s i e r

Visite de M. Victor Nendaka,  
Administrateur en chef de la  
Sûreté nationale du Congo Léopoldville

L'Ambassade de Suisse à Léopoldville avait annoncé la visite en Suisse de M. Victor Nendaka qui désirait prendre contact avec la "Sûreté nationale helvétique". Il prévoyait pouvoir arriver en Suisse autour du 5 février; la date exacte devait être communiquée à la Police fédérale par téléphone de France, éventuellement par l'entremise de M. Knecht, ancien Chef de la Police genevoise que M. Nendaka désirait revoir en Suisse. Ce n'est toutefois que le dimanche 23 février que M. Nendaka et sa suite arrivèrent à Genève, venant de Paris, et cela sans avoir pris la peine d'informer les autorités suisses des modifications apportées à son programme de voyage.

M. Knecht a consacré tout son temps aux hôtes congolais. Il les a aidés à trouver des chambres à l'Hôtel Beau Rivage à Genève, et c'est par son entremise qu'ils ont été reçus par toutes les personnalités de la police genevoise que M. Nendaka désirait rencontrer.

Le lundi 24 février, M. Knecht fit savoir au Commissaire Müller de la Police fédérale que M. Nendaka arriverait à Berne le mardi 25 par train, accompagné de son conseiller belge, M. van Acht, et de deux agents de son service, MM. Jean-Pierre Lemba et Gabriel Musinga. Ils furent reçus à 9 h. 42 à la gare de Berne par le Commissaire Müller et le soussigné. M. Knecht les accompagnait également.

M. Nendaka désirant rentrer à Genève le jour même par le train de 16 h. 13, un programme limité fut établi par la Bupo. Il commença par une visite à M. Amstein, Chef de la Police fédérale, qui exposa en grandes lignes l'organisation de la Bupo et les tâches qui lui incombent. M. Jean Benoit, Chef du Secrétariat suisse de l'Interpol, fit ensuite un exposé analogue au sujet de son service. Une documentation assez complète fut en outre remise à M. Nendaka. MM. Amstein et Benoit répondirent

./..



- 2 -

ensuite aux différentes questions posées par M. Nendaka. Ce dernier se fit notamment expliquer assez en détail les raisons et les limites du secret bancaire suisse. Il désirait surtout savoir dans quelles circonstances les autorités, et plus particulièrement la police suisse, peuvent faire lever ce secret lorsqu'il s'agit de fonds ou de valeurs déposés dans nos banques par des étrangers. En relevant qu'au Congo les diamants font partie du patrimoine national et que toute vente ou exportation par des personnes qui ne sont pas au bénéfice d'une concession du Gouvernement est considérée comme un vol, il a notamment demandé si la police suisse pourrait donner une suite favorable à une demande du Gouvernement congolais tendant à l'arrestation en Suisse puis à l'extradition d'un voleur de diamants ou à la saisie des pierres déposées dans les coffres de nos banques. MM. Amstein et Benoit ont répondu qu'une telle demande ne pourrait être examinée que si les conditions légales régissant en Suisse l'arrestation, l'extradition et la saisie des biens de ressortissants étrangers étaient remplies et sous réserve encore du secret bancaire. Il ne fait pas de doute qu'en posant ces questions, M. Nendaka pensait à un ou à plusieurs cas particuliers, mais il n'a pas été possible de savoir s'il s'agissait de M. Tchombé, de M. Kalondji ou des membres de l'opposition (Mulélé) agissant de Brazzaville où se trouve une bourse du diamant vendant de grandes quantités de pierres importées en fraude du Congo-Léopoldville par des trafiquants.

Tout le monde se rendit ensuite en voiture à Grosshöchstetten où M. Amstein offrit, au restaurant Zum Sternen, un déjeuner composé de spécialités bernoises et accompagné de plusieurs bouteilles de vins blancs et rouges qui contribuèrent à mettre noirs et blancs de bonne humeur.

Dès le retour à Berne vers 15 h., nos visiteurs purent s'entretenir encore, bien qu'assez brièvement, avec le Procureur général de la Confédération, le Dr Hans Fürst. Cet entretien fut l'occasion pour M. Nendaka de revenir sur la question qui semble le préoccuper tout particulièrement: les diamants qui pourraient être déposés en Suisse. Faut-il déduire de cette insistance que nous devons nous attendre à une demande d'entraide des autorités congolaises dans un cas concret ? C'est fort probable.

Nos hôtes quittèrent Berne comme convenu à 16 h. 13 en se déclarant satisfaits de leur visite à Berne. M. Knecht les accompagnait de nouveau et il s'occupera encore d'eux à Genève jusqu'à leur départ pour Munich, demain 26 février. Après l'Allemagne, ils se rendront aux USA, en Grande-Bretagne, en Autriche, en Italie et en Israël.

./..

- 3 -

Mme Nendaka n'accompagnait pas son mari à Berne. Elle est restée à Genève pour mieux se remettre de l'intervention chirurgicale à laquelle elle a dû se soumettre à Paris. C'est en raison de cette opération que la visite en Suisse de M. Nendaka a dû être retardée d'une vingtaine de jours.

Le Commissaire Müller m'ayant dit que M. Nendaka aurait manifesté un peu d'humeur de n'avoir pas été accueilli à son arrivée en Suisse comme il l'espérait, je n'ai pas manqué de lui dire combien nous regrettions de n'avoir pas été informés des changements intervenus dans son programme et d'avoir dû annuler les dispositions qui avaient été prises, dispositions que sa soudaine arrivée à Genève, alors que nous ne l'attendions plus, ne nous a malheureusement pas permis de remettre sur pied. M. Nendaka m'a répondu qu'il avait demandé aux Français de nous communiquer la nouvelle date de sa venue en Suisse (il avait pourtant été convenu que ce serait M. van Acht qui téléphonerait de France), qu'il constatait maintenant que Paris n'avait rien fait et qu'il regrettait vivement ce malentendu et les complications qui en sont résultées pour nous. Il m'a assuré être tout de même très satisfait de son séjour en Suisse.

Janaud